Ville de Lausanne
Conseil communal
Commission permanente de gestion

Rapport de la Commission permanente de gestion chargée de l'examen du rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2025 et réponse aux observations de la Commission permanente de gestion

La Commission de gestion a formulé 49 observations à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 4 novembre 2026 pour rencontrer la Municipalité, examiner les réponses de celle-ci et discuter des réponses complémentaires.

Au terme de cette discussion, aucune observation n'a été maintenue, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2025 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2025 ;

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;

d'accepter les réponses aux observations : 1 à 49.

Lausanne, le 4 novembre 2026

La Commission de gestion

Le président

Yusuf Kulmiye